

## Rapport moral et d'activité 2017

En 2017, notre association a apporté son aide à 84 familles pour un montant de 20345,96 euros. 107 dossiers ont été étudiés.

3 dossiers pour une demande d'aide totale de 760 euros, transmis en retard et qui n'avaient pas pu être présentés à la commission sociale du 02 décembre 2016 ont été acceptés après une consultation des administrateurs par le biais d'internet. Ils apparaissent dans la comptabilité de 2017.

Nous avons été sollicités pour aider des familles de Guadeloupe et des Îles du Nord à la suite des Cyclones qui ont dévasté ces territoires. Compte tenu de l'ampleur du drame qu'ont vécu les habitants de ces îles, seule une intervention de l'Etat peut prendre en charge, au nom de la solidarité nationale, les conséquences d'un tel phénomène. Cela dépasse très largement les possibilités de notre association. Nous avons cependant versé au SSM une somme de 2500 euros, charge à cet organisme de le distribuer localement.

Nous ne pouvons que répéter les observations faites les autres années : certaines situations qui nous sont exposées sont dramatiques et l'effort financier qui nous est demandé est de plus en plus important. Nous avons malheureusement dû faire des choix parfois douloureux. Nous avons cependant, compte tenu des dossiers qui nous étaient présentés, dépassé lors de la commission sociale du 02 décembre 2017 l'enveloppe que nous nous étions primitivement fixée. Cette situation est due à une diminution notable de nos adhérents (70 en 2017 au lieu de 101 en 2016) et aussi faibles taux d'intérêt pendant les 3 premières années du placement à terme à 10 ans que nous avons renouvelé en 2016.

Si nous voulons continuer notre mission dans de bonnes conditions, des ressources nouvelles doivent être trouvées. Les intérêts des placements financiers n'évoluant qu'à la marge, seules des ressources nouvelles nous permettront d'atteindre cet objectif. Nous devons impérativement recruter de nouveaux adhérents, en ciblant en particulier les collectivités territoriales et les entreprises.

Nous sommes détenteurs d'un patrimoine pictural qui s'il était vendu pourrait nous procurer des ressources supplémentaires.

- « *Marine* » par Louis-Marie Désiré-Lucas
- « *Sardiniers* » par Ferdinand-Marie Legout-Gérard
- « *Bal à Ste Marine* » par Lucien Simon (1941)
- « *Parade de cirque forain* » par Lucien Simon (1941)
- « *Le port de Douarnenez* » par Lucien Simon (1941)
- « *Bateaux* » par Charles Henry Fromuth

Notre CA du 02 décembre 2017, avait émis un avis favorable pour la vente de ces œuvres estimée à l'époque à environ 200000 euros. Nous avons aussi considéré que cette décision était aussi du ressort de notre assemblée générale. Cette vente fera l'objet du point 5 de notre ordre du jour. Cependant, pour qu'elle puisse se faire, il faudra s'informer sur la position du ministère de la Culture car certains de ces tableaux sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques et obtenir l'accord des autorités administratives conformément à nos statuts.

L'instruction des dossiers par les professionnels du Service Social Maritime bien au fait de la situation sociale et matérielle de la population maritime, permet une approche dynamique des cas présentés. Le SSM présente les demandes d'aides, en tenant compte de l'esprit et des priorités de notre association. Il a une nouvelle fois souligné l'importance de notre action et de celle de l'Oeuvre du Marin Breton dans le soutien matériel aux familles.

Nos aides sont toujours affectées à des actions spécifiques comme des cotisations de mutuelle, le règlement de loyers permettant aux familles en difficulté de reprendre contact avec leurs bailleurs ou de factures d'eau ou d'électricité afin d'éviter des coupures.

En 2017 on a noté parmi les problèmes rencontrés:

- une proportion de plus en plus importante de jeunes actifs, faisant appel à nous, certains étant très jeunes
- des impayés de loyers, d'électricité, de chauffage
- une paupérisation croissante des retraités. Leurs revenus, insuffisants, permettent difficilement de subvenir aux besoins courants. Tout accident de la vie ou besoin complémentaire désorganise les budgets et les oblige à solliciter une aide exceptionnelle.

Un certain nombre de familles de pensionnés formulent des demandes d'aide récurrentes. L'Association des Abris du Marin n'a pas vocation et les moyens d'attribuer une « rente annuelle détresse » afin de pallier le faible niveau de certaines pensions.

Régulièrement, nous constatons que des jeunes couples se retrouvent pratiquement sans ressources quand la maladie ou l'accident frappe la famille. Le budget a été organisé à partir de revenus très satisfaisants, mais lorsque le problème survient, l'équilibre est rompu de façon durable.

Toutes ces observations se trouvent régulièrement dans les comptes rendus des activités de la commission sociale. Il est important de les rappeler. Enfin, nous nous sommes efforcés comme toujours, d'aider les demandeurs quand il s'agissait de rétablir le lien social (loyers et cotisations aux mutuelles et complémentaires santé).

Notre action est reconnue et particulièrement utile car elle nous permet d'intervenir là où les « institutionnels » ne peuvent pas le faire en raison des règles et de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale a élu au CA Anne-Marie Rolland petite-fille d'Isidore Guillamet gardien de l'Abri du Marin du Guilvinec et administrateur de l'Oeuvre pendant près de 60 ans, nièce de Roger Guillamet (père) administrateur de l'oeuvre et cousine de Roger Guillamet notre président.

Notre site internet est [www.lesabrisdumarin.fr](http://www.lesabrisdumarin.fr)

Ce site est le votre. Je vous invite à faire vivre en nous faisant part de vos observations. Il permet aussi de faire connaître à nos concitoyens le rôle important qu'a eu Jacques de Thézac, cet humaniste qui a consacré sa vie à l'amélioration des conditions de vie des marins-pêcheurs et de leurs familles. Nous sommes fiers de continuer son oeuvre avec des moyens et des modalités différentes. Son message est toujours d'actualité

Nous devrions recevoir dans quelques mois une partie des droits d'auteur de Claude Péron pour son ouvrage : « Noms de bateaux au pays Bigouden »

En 2018 nous continuerons notre action en faveur des familles de marins en difficulté. Faire mieux connaître notre action et la recherche de nouveaux adhérents sont des actions vitales pour notre association, si nous voulons être efficace et satisfaire les besoins exprimés.

**La mission que nous nous sommes fixés est exaltante, mais que la tâche est difficile!** Nous rencontrons beaucoup de difficultés à toucher et à intéresser les entreprises et les collectivités locales qui ne répondent même pas à nos courriers.

Aidez-nous à trouver des adhérents. Nous avons besoin de vous.

Quel sera l'avenir à moyen et long terme. Les intentions du gouvernement sont claires. Nous allons vers une suppression des régimes spéciaux et vers un alignement sur le service général de Sécurité Sociale. Quel sera l'impact de cette modification sur le fonctionnement des organismes en charge de la protection sociale des marins comme l'ENIM, le SSM ? Quelles conséquences sur notre action et la mission que nous nous sommes fixés ?

Pour terminer ce rapport d'activité, je voudrais tout d'abord remercier Eliane Nazet qui, depuis 8 ans assure les fonctions de trésorière de notre association. Elle a souhaité ne pas renouveler son mandat d'administratrice. Qu'elle soit remerciée pour le travail accompli et ses interventions très souvent pertinentes au cours de nos travaux.

J'ai décidé moi aussi de passer la suite après 20 ans comme administrateur et 12 ans comme président de notre association, Il était important pour moi de m'investir dans les Abris du Marin, compte-tenu des liens qui unissaient ma famille à Jacques de Thézac et de l'investissement de mes grands-parents, de mon père et de mon oncle au service de l'Oeuvre. Notre famille aura passé plus de cent ans au service des Abris du Marin et cela devrait continuer avec l'entrée au CA de ma cousine germaine Anne-Marie Rolland et de mon petit cousin Pierre Rolland.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée. Je remercie aussi les administrateurs de l'aide qu'ils m'ont apportée.

J'ai été particulièrement fier d'être votre président. J'espère avoir dans la limite de mes moyens, avoir été un digne successeur de Jacques de Thézac.

Nous n'avons pas à rougir de notre bilan :

De 1992 à 2006 sous la présidence de Simon Le Rhun, l'oeuvre puis l'Association a étudié 460 dossiers, accordé 336 aides pour un montant de 96640 euros

De 2006 à 2018 sous la présidence de Roger Guillamet l'Association a étudié 868 dossiers, accordé 683 aides pour un montant de 241476,20 euros

Depuis 1992 date de la reprise des activités de l'Oeuvre puis de l'Association des Abris du Marin, nous aurons aidé 1019 familles et distribué 338116.52 euros.

Nous serons passé de 2006 à 2017 de 17 à 107 dossiers étudiés et de 8090 euros à 20345,96 euros d'aides attribuées.

Bon vent et bonne mer à la nouvelle équipe qui saura j'en suis convaincu continuer à développer l'esprit et la mission voulue par Jacques de Thézac à, la création de l'Oeuvre en 1899 : aider ses chers marins.